AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022025-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

NO 2022.025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents / Votants : Abstentions : contre Pour :

SEANCE du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :Sictom Emblavez Meygal nouveau délégué

Par délibération 2020.063 du 30 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les délégués appelés à siéger au sein du Sictom Emblavez Meygal.
Suite au décès de M Guérin Alain il convient de désigner des nouveaux (elles) délégués(es) .

Sont désignés à l'unanimité :
Délégué titulaire : M Yves Marcon (Lachamp, 43260 St Pierre Eynac- marcon.chantal43@orange.fr) conseiller municipal de la commune de St Pierre Eynac

Déléguée suppléante : Mme Suzanne Gras (Cellier 43260 St Pierre Eynac suzanne.gras@orange.fr) conseillère municipale de la commune de St Pierre Eynac.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme